



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

1. Historique

- Pour comprendre la situation actuelle, il est indispensable de revenir sur l'histoire du raccordement des eaux usées de Bure à la STEP de la place d'armes en 1969.
- Depuis plus de 57 ans, la Commune et **armasuisse** sont liés par une série de conventions successives définissant les conditions d'exploitation et les coûts du traitement des eaux usées.
- Ces conventions ont longtemps assuré un fonctionnement stable, mais elles ont aussi créé une dépendance structurelle :
 - **la STEP appartient à la Confédération, et non à la Commune.**





3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

2. Les conventions successives

Au fil des années, plusieurs avenants ont été signés afin d'adapter les modalités d'exploitation.
Ces documents précisaient notamment :

- les **responsabilités d'exploitation**
- les **clés de répartition (%)**
- les **volumes traités**
- les **équivalents-habitants** (Confédération / Commune)
- les **coûts d'exploitation**, puis les **coûts de renouvellement des installations**.

Un changement majeur intervient ensuite :

- **armasuisse transfère l'exploitation de la STEP à des entreprises privées, d'abord RUAG, puis Thales.**

Les objectifs évoluent alors : la logique devient **rentabilité – bénéfice**, ce qui modifie profondément la philosophie de gestion.



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

3. Les coûts pratiqués

Un problème avéré

Entre 2018 et 2022, la Commune constate que les montants facturés augmentent fortement et semblent anormalement élevés.

Elle analyse, questionne et demande des vérifications.

Les constats sont clairs :

- les coûts facturés à Bure sont **supérieurs à ceux des autres communes raccordées à des STEP régionales**
- la situation est suffisamment préoccupante pour que la Commune **conteste officiellement les tarifs appliqués.**

Cette démarche était **justifiée et nécessaire.**



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

4. Les travaux d'entretien à réaliser

En 2022, l'exploitant demande la réalisation de travaux importants, voire d'une **rénovation totale de la STEP**, estimée à **CHF 3,4 millions**.

Avant de s'engager dans un tel projet, la Commune exige deux éléments :

1. **Identifier précisément les travaux urgents** et leurs coûts.
2. **Étudier toutes les variantes possibles** :
 - maintien de la STEP
 - raccordement au **SEPE**,
 - raccordement au **SEBA** (proposition de la Commune).

En parallèle, plusieurs interventions urgentes sont réalisées pour maintenir l'exploitation. Une séance spécifique se tient le **18 janvier 2023** pour **prioriser les travaux indispensables** et reporter ceux pouvant attendre.



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

5. Résultats des variantes (2023)

Les différentes variantes sont présentées avec leurs avantages et inconvénients.

La variante **SEBA** ressort comme particulièrement intéressante, mais nécessite des compléments d'information.

Pendant ce temps, les travaux urgents sont exécutés pour garantir la continuité de l'exploitation.



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

6. La situation se bloque... puis se débloque

Plus d'une année passe sans évolution concrète.

La Commune relance à plusieurs reprises le responsable d'armasuisse.

Finalement, une séance est convoquée à Berne le **10 décembre 2025**.

Lors de cette rencontre, armasuisse annonce clairement :

- qu'elle **ne souhaite plus s'occuper de la STEP**
- et propose plusieurs options :
 1. Transfert à la Commune.
 2. Transfert au **SEPE** ou au **SEBA**.
 3. Déléguer la gestion

Option retenue : **raccordement au SEBA.**



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

8. Garantie des coûts

Gel du prix d'exploitation 2026 – fin 2030

Pour garantir une **stabilité financière** durant les différentes phases de travaux avant le transfert des eaux usées au SEBA, la Commune a demandé un **gel du prix d'exploitation**.

Armasuisse propose un nouvel « **Avenant à la convention du 20 juillet 1970** » portant sur :

- le **traitement des eaux usées de la Commune** à la STEP de la place d'armes
- une **entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2026**
- une **validité jusqu'au 31 décembre 2030**

-> Transition sécurisée

-> Protection contre les hausses



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

9. Frais d'exploitation 2026–2030

Montant lissé et garanti

A titre exceptionnel (*à bien plaire*), la Confédération accepte de **lisser la participation financière** de la Commune pour les cinq prochaines années :

- Montant annuel : **CHF 65'000.–**
- Durée : **5ans**
- Avec application : **dès le 1er janvier 2026**

Ce mécanisme assure une **prévisibilité budgétaire totale** jusqu'en fin 2030.



3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

10. Conclusion

- Garantie financière solide
- SEBA = solution durable et représentation de la Commune de Bure au comité d'administration par un membre du conseil communal
- Vision claire pour l'avenir

Remerciements

Merci a **armasuisse** pour leur collaboration et leur vision.

Perspective

Nous avançons avec confiance : un service **fiable, équitable et durable** pour les décennies à venir.